



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique familiale

Question écrite n° 29060

Texte de la question

M. Éric Ciotti interroge M. le secrétaire d'État chargé de l'aménagement du territoire afin de connaître son opinion sur la proposition formulée par le rapport remis par Mme Michèle Tabarot sur l'offre d'accueil de la petite enfance suggérant que les communes et les intercommunalités devraient être responsables de la mise en oeuvre du droit de garde.

Texte de la réponse

L'attention du Gouvernement a été appelée sur le rapport remis par Mme Michèle Tabarot au sujet du développement de l'offre d'accueil de la petite enfance et notamment sur la question des responsabilités qui pourraient être confiées aux communes et aux intercommunalités dans la mise en oeuvre, de la politique d'accueil de la petite enfance. Si plusieurs propositions du rapport ont déjà fait l'objet de mise en oeuvre notamment celles relatives aux assistantes maternelles, le Gouvernement n'envisage pas pour l'instant de modifier la répartition des compétences entre collectivités en matière d'accueil de la petite enfance.

Données clés

Auteur : [M. Éric Ciotti](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 29060

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : Aménagement du territoire

Ministère attributaire : Travail, relations sociales, famille, solidarité et ville

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 août 2008, page 6657

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6765